

BILAN SOCIÉTAL DE L'ACCORD DE NOUMÉA

L'accord de Nouméa a déjà 11 ans durant lesquels les mutations profondes et irréversibles ont touché ce pays. Faire le bilan de l'accord c'est regarder globale et lire entre les lignes. La construction d'un pays à partir d'un accord politique laisse supposer que les femmes et les hommes de ce pays ont choisi une voie plus apaisée qu'un face à face violent. 11 ans déjà et quoi de neuf ? Formuler comme cela n'est pas minimiser la portée de cet accord c'est mesurer les avancées, les retards et les reculs. Ce n'est pas un tribunal, ni une tribune, mais bien un constat sur ce nous devenons (et même allons devenir). 11 ans c'est peu mais pour la vie d'un pays c'est les premières années qui comptent. Nous pouvons prendre ici l'image de l'enfance, où les premières années sont les années les plus importantes. Ces années construiront les fondations de cet enfant (ici du pays) et lui donneront un futur équilibré, et un adulte bien dans sa peau, pour reprendre une expression très en vogue. Comment l'enfant va-t-il se nourrir pour donner ou atteindre un équilibre entre le psychique et le physiologique. De quoi va-t-il s'imprégner pour être cohérent avec son environnement ? Cette image de l'enfant nous permet à la fois de saisir les enjeux d'un pays jeune, mais aussi l'image fragile de cette jeunesse. Une jeunesse qui n'a plus le droit à l'erreur.

Onze ans seulement ou onze ans déjà. C'est le verre à moitié vide ou à moitié plein. Nous sommes à mi distance, et se posons la question, d'où nous sommes du chemin parcouru. De ces accords, des espoirs sont nés, des projets ont vu le jour, des choses se sont réalisées, certaines sont en attentes, mais une question demeure tel un refrain : « allons-nous dans le même sens (sens comme direction ou comme signification) ? Pour reprendre un slogan publicitaire des années 90, « avons-nous les mêmes valeurs ». Les choses signifient-elles la même chose pour moi qui suis Kanak, pour moi qui suis calédonien de souche, pour moi qui suis métropolitain de longue date ou de fraîche date, pour qui moi suis wallisien, futunien, javanais, vietnamien, japonais, vanuatais...

11 ans plus tard, ou 20 ans après que reste-t-il de ces rencontres obligées, de ces échanges formels ou informels, de ce passé douloureux, de ces confronta-

tions souhaitables ou souhaitées, et de ces conflits nécessaires ? En ce qui me concerne, j'analyserai cet accord dans sa réalité au quotidien, c'est-à-dire dans la manière dont les gens le vivent. Pour le dire autrement, comment chacun perçoit et reçoit l'Autre à travers le prisme de l'accord. En effet, l'ADN fixe une ligne de conduite, où les écarts sont tolérés, les sorties de route dangereuses, les hors-pistes mortels, et les bandes d'arrêt d'urgence sont peu nombreuses mais discutables.

Pour ce second regard, nous rentrerons dans analyse plus interpersonnelle, ou comment se fait la rencontre au nom de l'ADN. Oui, car il faut bien en arriver là. L'ADN est une chose, mais la vivre et la faire vivre c'en est une autre. En bref, nous poserons quatre éléments d'analyse sur cet accord :

- 1. Le lien social et son institutionnalisation**
- 2. Les types de ségrégations**
- 3. La place de la personne et de ses droits**
- 4. Entre souvenir et mémoire collective un dialogue difficile**

1. L'institutionnalisation du lien social

L'ADN dans la continuité de l'ADM offre des perspectives de travail et de rencontre. Il instaure une nouvelle approche de la société calédonienne. La société Kanak dans sa singularité et sa pertinence est reconnue. La place qu'elle occupe lui donne une visibilité et peut-être plus tard va-t-elle devenir audible. Et la question du **lien** reste éminemment d'actualité. Son actualité réside également dans sa nature.

Le cadre institutionnel de l'ADN va effectivement générer des rapports complexes voire conflictuels. La question du lien se perd dans le sens même des sociétés en place. Cette divergence de signification va entraîner une érosion de l'enthousiasme qui a accueilli cet accord. Le lien social implicite dans l'accord de Nouméa va se disloquer petit à petit. Ce n'est pas tant l'accord qui est problématique c'est le poids de chaque mot.

Le lien né de l'ADN, ressemble de plus en plus à une espèce de superficialité. Au pays du lien, les nœuds sont légions. La difficulté de faire du lien réside

dans les héritages, historiques, politiques, économiques, et sociaux. Quand nous entendons le mot lien nous pensons immédiatement à réseau, mais le système de réseau en Calédonie s'est construit pour éviter de créer ou de faire du lien. La Nouvelle-Calédonie est plus qu'une société juxtaposée, elle est aussi une société segmentée. L'obligation de faire du lien va peu à peu dépouiller la notion du lien de son sens, il ne s'agit plus de penser le pays dans une globalité mais bien de le penser dans une segmentation spatiale et politique. Faire pays ne résonne plus comme évidence mais bien comme un partage institutionnel.

L'effet de l'institutionnalisation du lien social est ressenti comme un passage obligé, comme une contrainte aussi bien politique que sociale, qu'économique. L'interrogation majeure sur l'avenir de ce pays, et qui en fait son inconnu, c'est le sens du lien social comme élément moteur pour que dialogue, parole, communication se clarifient. Beaucoup d'éléments renvoient à cette interrogation. Si nous prenons un exemple c'est la quête permanente des institutions à vouloir créer des espaces de parole pour les jeunes. Pourquoi tant d'agitation sur la parole et la jeunesse. A-t-on pensé à la place que notre société voudrait bien laissé à ses jeunes ? En institutionnalisant le lien social, la reformulation permanente chère à J-M Tjibaou se sclérose dans une position figée.

Une reformulation renvoie l'institution à son identité, à ses valeurs, et à ses normes. Le lien social tel qu'il est à l'heure actuelle assoit la civilisation Kanak plus dans une dimension symbolique que dans une dimension réelle. La reformulation implicitement posée par J-M Tjibaou pose la réalité de ce pays dans une vision duale, dans une double approche. L'institution n'est pas dans cette dynamique, elle s'oriente vers une forme d'assimilation qui, dans ce cas, dessert l'esprit et la lettre de l'ADN. Michel Miaille, professeur émérite de droit et de science politique disait, lors d'un colloque à Montpellier sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, qu'il fallait rendre juridiquement possible ce qui est politiquement souhaitable. Cette phrase reste plus que jamais d'actualité.

Pour conclure avec cette première approche de l'institution et du lien, je dirai que pour le moment l'institution c'est le seul espace dans lequel les deux figures identitaires majeures de la N-C se rencontre. Peut-être faut-il en sortir pour tisser d'autres choses, mais la question des identités restent incontournables. Les espaces publics des uns et des autres se font face. La question de la concordance de ces espaces se pose plus que jamais, et bien plus encore.

2. Les différents types de ségrégation

a. La ségrégation spatiale

- L'occupation de l'espace
- Les zones résidentielles
- Les espaces communs ?

b. La ségrégation économique

- La typologie de consommateur
- Les mécanismes de consommation
- Les incidences sur les ménages
- La pression de la société dominante

c. La ségrégation sociale

- Les dispositifs de références. Le social devient depuis quelque temps déjà le terrain dans lequel se confronte les sociétés. Tout se passe comme si les normes de société et particulièrement la société Kanak sont ignorées comme d'une évidence. En effet, le terrain social et la difficulté des hommes et des femmes kanak, mais pas seulement sont stigmatisés. La figure problématique du sauvage résonne encore.

- Les modes d'accompagnement.

Les modes d'accompagnement restent des objets de discussion et de dissension. L'uniformité du regard ne laisse pas de place à des regards croisés.

Absence de droit social laisse les dispositifs sociaux dans des postures où la confusion entre charité et discours culpabilisant charge un peu plus les personnes. La morale devient un discours de socialisation destructurante.

d. La ségrégation institutionnelle

3. La négation de la personne

- a. L'absence de l'Autre. Les éléments constitutifs du monde kanak sont absents comme appelé à être caché.
- b. Un dialogue ethnocentré.
- c. Entre négligence et marginalisation

- d. Des rencontres décalées
- e. Un rapport entre assimilation et paternalisme

4. La construction sur les souvenirs ou l'absence d'une mémoire collective

Conclusion

Pour fermer provisoirement mes propos, je ne voudrais pas être pessimiste, mais des facteurs importants de notre société sont mis à mal par une méconnaissance mutuelle. L'institutionnalisation de l'ADN a enfermé le pays dans des silences embarrassés. Y a-t-il des changements ? Bien évidemment, toutefois ces changements posent la question de la réalité de l'ADN. L'ADN est-il le prix à payer pour avoir la paix sociale, économique, politique ? Il serait réducteur de penser cela, mais trop de questions restent en suspend.

Si l'évolution est nécessaire elle passe par la reconnaissance et le partage. Depuis la signature de l'ADN, la rencontre tant espérer entre les sociétés océaniques et la société kanak en particulier, et la société occidentale reste questionnant sur l'égalité de rapport. Les institutions sanitaires ou sociales restent des espaces où l'on mesure que le décalage est grand, et l'humanité du regard demeure fuyant parfois absent... La reconnaissance réciproque de nos sociétés reste le défi des années à venir.